

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSJS	Date	26 juin 2026
Numéro	26.146	Heure	10h16

<b>Auteur-e(s) :</b> Député-e-s interpartis		<b>Lié à</b> (facultatif) : ad
<b>Titre :</b> Harcèlement, sexisme et dénigrement dans les blocs opératoires neuchâtelois : quelles mesures le Conseil d'État entend-il prendre ?		
<b>Contenu</b> (questions posées au Conseil d'État) :		
<p>Selon des <a href="#">informations récemment révélées par la RTS</a>, un rapport consacré au fonctionnement des blocs opératoires neuchâtelois met en évidence de graves dysfonctionnements ainsi que de nombreuses situations de harcèlement moral, de comportements sexistes, d'humiliations et de dénigrement. Le reportage évoque notamment un climat de travail délétère, des atteintes répétées à la dignité du personnel ainsi que des difficultés persistantes à signaler ou à faire traiter ces situations.</p> <p>Ces informations soulèvent des questions importantes tant du point de vue de la protection de la santé et de la personnalité des collaboratrices et collaborateurs, que de celui de la qualité et de la sécurité des soins. Elles questionnent également la gouvernance des institutions concernées, les mécanismes de prévention existants ainsi que le suivi exercé.</p> <p>Au vu de la gravité des éléments rapportés et de l'émotion qu'ils suscitent légitimement auprès du personnel et de la population, nous demandons au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Conseil d'État a-t-il eu connaissance du rapport mentionné par la RTS ? Quelle est sa position à ce sujet ?</li> <li>2. Quelles mesures et quel suivi ont déjà été mis en œuvre depuis la publication du rapport par le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) ?</li> <li>3. Ces mesures permettent-elles d'observer l'évolution du nombre et de la gravité des comportements incriminés, de faciliter les éventuels nouveaux signalements et d'éviter des représailles ?</li> <li>4. Le Conseil d'État entend-il prendre des mesures supplémentaires face à ces révélations ? Quelle est sa marge de manœuvre en la matière ?</li> <li>5. Quel a été le rôle du Conseil d'administration et de la direction de RHNe et des organes de la Convention collective de travail (CCT) Santé 21 dans ce processus ?</li> </ol>		
<b>Développement</b> (commentaire aux questions) :		
<p>Les faits relatés par la RTS sont particulièrement préoccupants, malgré les mesures déjà prises. Ils concernent un secteur complexe, où la qualité de la collaboration entre les équipes est une condition indispensable à la sécurité des patient-e-s et à la qualité des prestations. Il apparaît dès lors nécessaire que le Grand Conseil soit pleinement informé de la situation, des mesures déjà engagées et des actions que le Conseil d'État entend entreprendre pour rétablir un climat de confiance et de respect dont chaque collaborateur et collaboratrice doit pouvoir bénéficier, et ce d'autant plus dans une institution certifiée <i>Friendly Work Space</i>. Il s'agit aussi de prévenir la répétition de tels dysfonctionnements. De plus, ces révélations font écho aux informations déjà rendues publiques en 2025, <a href="#">qui faisaient état de deux licenciements après des plaintes</a>.</p>		
<b>Souhait d'une réponse écrite :</b> NON		
<b>Demande d'urgence :</b> OUI		

<b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> prénom, nom (obligatoire) :		
Pauline Schneider		
<b>Autres signataires</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :
Laetitia Mauerhofer	Emil Margot	Nathalie Ljuslin
Hugo Clémence	Fabienne Robert-Nicoud	Emma Gossin
Marius Hofer	Anne Bramaud du Boucheron	Yasmina Produit
Josiane Jemmely	Misha Müller	Brigitte Neuhaus
Alexis Maire	Manon Freitag	Maxime Auchlin
Blaise Fivaz	Brigitte Leitenberg	Mireille Tissot-Daguette

Mauro Moruzzi	Sandrine Chauvy	Antoine de Montmollin
Jennifer Hirter		